

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 21 FEVRIER 2014****DECISION****Numéro 14 – 02 – 013**

**Décision 6 : Les avenants au marché relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes et des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes du SDIS - lots n°1 et n°2 et au marché de fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d'incendie et de secours – lot n° 19.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 février 2014, s'est réuni le vendredi 21 février 2014 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

*Était excusée* : Madame Nadia Sémache.

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Ces projets d'avenants concernent le changement de titulaire pour les marchés suivants :

- marché relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes et des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire : lot n°1 : "Maintenance des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes" et lot n°2 : "Maintenance des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes".
- marché de fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les CIS du SDIS 42 : lot n° 19 "Crémeaux".

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2014

Publication : 06/03/2014

Le garage DARPHEUILLE, titulaire de ces marchés, a cessé son activité suite à départ en retraite. Son successeur le Garage THEVENET Didier, reprend ces activités.

Les droits et obligations nés des marchés susvisés sont transférés au Garage THEVENET qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau approuve les projets d'avenants au marché relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes et des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes du SDIS - lots n°1 et n°2 et au marché de fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d'incendie et de secours – lot n° 19 et autorise le Président à signer les documents ci-joints.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT